Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le
ID : 067-216700732-20230126-2023012602-DE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de SELESTAT

Commune de CHATENOIS

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 janvier 2023

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 21

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :
M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Adjoints au Maire
MM. Daniel BROCKER, Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM. Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, MM. Michel GOETTELMANN, Denis WACHBAR, Mmes Lysiane STENGER, Amandine MARTIN, Axèle EBELIN, M. Jean LACHMANN, Mme Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :
Anne HEUBERGER donne pouvoir à Luc ADONETH
Sabrina DUSSOURD donne pouvoir à Christine GILL
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Sylvie LIGNER
Eric BRUNSTEIN donne pouvoir à Jean LACHMANN
Anne-Catherine DORIDANT donne pouvoir à Bénédicte SADOWNICZYK

Absents :
Mme Sandrine DEMAY

6. Grands travaux Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine – Services techniques

RAPPORTEUR : M. Christian OTTENWAELDER

6.1. Vidéoprotection : demandes de subvention

DELIBERATION D25012023/02

En séance du 21 avril 2022, le Conseil Municipal a acté le projet d'extension de la vidéoprotection de Châtenois. Les délais pour les demandes de subventions étant dépassés, et l'agrément préfectoral ayant pris beaucoup de retard par les services préfectoraux, il était nécessaire de relancer une consultation en fin d'année 2022, pour une nouvelle attribution sur de nouveaux montants en janvier 2023.

Pour rappel,
La commune souhaite étendre son réseau de vidéosurveillance sur le ban communal, actuellement composé d'une quinzaine de caméras qui représentent une trentaine de capteurs/vues.
La commune dispose d'un local de visualisation au sein d'un espace sécurisé de la police municipale.
La vingtaine de flux de vidéoprotection supplémentaires prévus (selon nombre de caméras multicapteurs 270/380°), devant répondre aux attentes de la gendarmerie nationale, de la commune et aux impératifs de sécurisation, seront installés sur les sites suivants :

Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le
ID : 067-216700732-20230126-2023012602-DE

SITE	NOM ADRESSE	LOCALISATION
S01	CIMETIERE	1 rue de la 1ère Armée / croisement
S02	COMPLEXE SPORTIF	Vieux Chemin de Sélestat (entrée et sortie de parking + skate park/city stade)
S03	ZA SULZFELD	rue de l'industrie SE et NO / rue Sulzfeld
S04	EGLISE	Parvis de l'église

La commune souhaite solliciter l'aide du FIPDR, et de la Région. Un nouveau marché public a été lancé en novembre 2022, 2 offres ont été déposées et analysées par la CAO. Un prestataire a été retenu, à savoir ALVIPRO, pour un montant de 67 600 € HT.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
AUTORISE le Maire à procéder à toutes les démarches administratives et financières nécessaires pour la mise en œuvre du projet d'extension de vidéosurveillance de la commune,
ADOPTE le plan de financement suivant :

Les dépenses concernent l'acquisition, l'installation et la mise en service de caméras, y compris l'acquisition et la pose de mâts-supports, les frais de raccordement à un réseau de communications électroniques (fixe ou hertzien), et l'acquisition de systèmes de stockage des vidéos.

DEPENSES	**MONTANT HT**	**RESSOURCES**	**MONTANT HT**	**%**
Secteur cimetière	8 036 €	FIPDR	27 040 €	40%
Secteur complexe sportif	24 020 €	*Reste à charge*	40 560 €	
Secteur ZA Sulzfeld	16 080 €	Région : 30% du reste à charge	12 168 €	18%
Remplacement et optimisation des équipements existants	19 464 €			
		AUTOFINANCEMENT	28 392 €	42%
TOTAL DEPENSES	**67600 €**	**TOTAL RECETTES**	**67 600 €**	**100 %**

AUTORISE le Maire à solliciter toutes subventions maximales auprès des services de l'Etat, de la Région, et tout autre organisme.
DIT que les crédits de l'opération susvisée seront inscrits au budget 2023.

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE
Pour extrait conforme
Châtenois, le 26 janvier 2023

Luc ADONETH
Le Maire,

Nadine GUTHAPFEL
La secrétaire de séance,